

Asson janvier 2017.

Madame, Monsieur, cher Assonnais.

A l'instar de M. le Maire et de son équipe, nous vous adressons, nous aussi, tous nos vœux les meilleurs pour 2017.

Dans son courrier, M. le Maire s'explique largement sur l'implantation d'une antenne-relais. Sa façon de présenter le problème mérite que l'on revienne sur le sujet.

M. le Maire a pris, seul, la décision d'autoriser l'implantation d'une antenne de 30 mètres sur une parcelle de la ferme Monbru, propriété de la famille Larruhat.

Cette décision lui appartient, elle est légale; mais elle a été prise sans étude préalable de l'incidence sur la santé des habitants.

Nous dénonçons la façon sournoise dont cela a été fait. C'est lors de la séance du 15 Octobre 2016 que Patrick Moura a soulevé l'existence d'un panneau informatif habilement dissimulé sur le site.

Nous dénonçons aussi le fait que M. le Maire favorise les intérêts d'un particulier au détriment du bien-être d'une large frange de la population. Il nous faut rappeler ici que M. Alexandre Larruhat a signé la "charte de l'Élu" par laquelle il *"refuse de tirer tout avantage de sa fonction, pour soi, sa famille ou autrui"*.

Or à ce jour, M. Larruhat est bien le seul qui va tirer profit de cette antenne.

M. le Maire nous explique que sa décision respecte le règlement du P.L.U. Cela est vrai si on considère l'aspect *"intérêt public"* pour notre commune. Mais en l'occurrence, à notre connaissance, aucune zone à Asson ne justifie une antenne de 30 mètres de haut. Par contre, il semble que les ondes émises seront essentiellement profitables à des communes voisines.

Nous déplorons l'attitude passive des élus de la majorité et plus particulièrement celle de Mme. Bira et de M. Guilhamet qui en 2009 s'étaient opposés avec deux autres familles à un projet similaire à proximité du château d'eau de Sarramayou.

Ce qui hier était néfaste pour eux, ne l'est pas aujourd'hui pour les autres !

Nous demandons aux acteurs de ce projet, M. le Maire et M. Larruhat, d'intervenir pour faire annuler l'implantation de cette antenne.

Nous demandons que la "charte de l'élu" soit déclarée nulle et non avenue.

Nous sommes opposés à l'implantation de l'antenne-relais

M. le Maire a poussé le cynisme jusqu'à accompagner son courrier d'une photo où l'antenne paraît implantée dans un no man's land.

Michel Aurignac, Marie Gabrielle Monset, Patrick Moura, Corinne Panatier

Nous joignons à la présente une photo qui donne une idée différente de la situation.



Dénouement de l'épisode :

Grace à l'action conjuguée de Didier Laporte (premier impacté par ce projet) et l'association CPPA (Collectif Pour la Protection des Assonnais) la société ORANGE a renoncé à cette implantation.

Durant le mandat de maire de l'équipe à Patrick Moura plusieurs sites ont été proposés par les opérateurs, à chaque fois les avis des riverains ont été recueillis et à chaque fois les élus de l'époque ont suivi cet avis.

Le maire actuel aurait pu éviter l'indignation des habitants en appliquant simplement cette méthode de consultation préalable. Et surtout il n'y a aucun déshonneur à reconnaître une erreur et à faire marche arrière.

« Il n'est jamais trop tard pour reconnaître qu'on a commis une faute : car finir par la reconnaître, c'est commencer à la réparer. »

Citation de [Emile de Girardin](#) ; Les pensées et maximes (1867)